



PREFET DE LA MANCHE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS



DELEGATIONS DE SIGNATURE

données par

M. Jean-Marc SABATHE
Préfet de la Manche



ARRETES DU 20 JUILLET 2017
Signés par le Préfet de la Manche : Jean-Marc SABATHE

NUMÉRO SPÉCIAL N° 9



LE CONTENU INTÉGRAL DES TEXTES ET/OU LES DOCUMENTS ET PLANS ANNEXÉS
peut être consulté auprès du service sous le timbre duquel la publication est réalisée et sur le site Internet de la préfecture :
<http://www.manche.gouv.fr>
RUBRIQUE : PUBLICATION - ANNONCES ET AVIS - RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

| | |
|---|----------|
| I – DELEGATIONS DE SIGNATURE | 2 |
| SCPPAT – SERVICE DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL..... | 2 |
| <i>Arrêté n° 17-188 confiant la suppléance du poste de M. Jean-Marc SABATHÉ – préfet de la Manche à M. Michel MARQUER – sous-préfet de Cherbourg du 27 juillet à compter de 18h jusqu'au 30 juillet inclus.</i> | 2 |
| <i>Arrêté n° 17-197 portant désignation du sous-préfet chargé d'assurer la suppléance du sous-préfet d'Avranches du 24 juillet 2017 au 11 août 2017 inclus.</i> | 2 |

I – DELEGATIONS DE SIGNATURE

B – PREFECTURE

SCPPAT – Service de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial

Arrêté n° 17-188 du 20 juillet 2017 confiant la suppléance du poste de M. Jean-Marc SABATHÉ – préfet de la Manche à M. Michel MARQUER – sous-préfet de Cherbourg du 27 juillet à compter de 18h jusqu'au 30 juillet inclus

VU la loi n° 82-213 du 3 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
 VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;
 VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
 VU le décret du 24 février 2017 portant nomination de M. Jean-Marc SABATHÉ en qualité de préfet de la Manche ;
 VU le décret du 31 mars portant nomination de M. Michel MARQUER en qualité de sous-préfet de Cherbourg ;
 SUR proposition du secrétaire général de la préfecture,
ARTICLE 1 : M. Michel MARQUER, en sa qualité de sous-préfet de Cherbourg, est chargé d'assurer la suppléance du poste de préfet pour la période du 27 juillet 2017 à partir de 18 h jusqu'au 30 juillet 2017 inclus.
ARTICLE 2 : Délégation de signature est donnée, à ce titre, à M. Michel MARQUER, sous-préfet de Cherbourg, en toutes matières relevant des attributions du représentant de l'État dans le département à l'effet d'exercer pleinement cette responsabilité.
ARTICLE 3 : Le secrétaire général de la préfecture et le sous-préfet de Cherbourg, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.
 Signé : le préfet : Jean-Marc SABATHÉ



Arrêté n° 17-197 portant désignation du sous-préfet chargé d'assurer la suppléance du sous-préfet d'Avranches du 24 juillet 2017 au 11 août 2017 inclus

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
 VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;
 VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
 VU le décret du 31 mars 2016 nommant M. Michel MARQUER, administrateur civil hors classe, sous-préfet de Cherbourg, à compter du 2 mai 2016 ;
 VU le décret du 3 juin 2016 nommant M. Hervé DOUTEZ, sous-préfet d'Avranches ;
 VU le décret du 24 février 2017 portant nomination de M. Jean-Marc SABATHÉ, préfet de la Manche ;
 VU l'arrêté préfectoral n° 17-39 du 13 mars 2017 donnant délégation de signature à M. Michel MARQUER, sous-préfet de cherbourg ;
 VU l'arrêté préfectoral n° 17-40 du 13 mars 2017 donnant délégation de signature à M. Hervé DOUTEZ, sous-préfet d'Avranches ;
 CONSIDERANT qu'il convient de procéder à la désignation d'un sous-préfet chargé de la suppléance du sous-préfet d'Avranches ;
 SUR proposition du secrétaire général de la préfecture,
Article 1 : M. Olivier MARMION, directeur de cabinet, est désigné pour assurer la suppléance de M. Hervé DOUTEZ, sous-préfet d'Avranches, du lundi 24 juillet au vendredi 28 juillet 2017 inclus.
Article 2 : Cette suppléance sera assurée par M. Fabrice ROSAY, secrétaire général de la préfecture, du lundi 31 juillet au vendredi 11 août 2017 inclus.
Article 3 : Le secrétaire général de la préfecture, le directeur de cabinet et le secrétaire général de la sous-préfecture d'Avranches sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.
 Signé : le préfet : Jean-Marc SABATHÉ